



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Le cinq du mois de décembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

27 novembre 2023

Date d'affichage :

27 novembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 14

Présents 14

Votants 14

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Nadège ROULLEAU, Linda ROY, Fabrice VANNIER, Cécile SAULEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Dominique PÉ, Delphine DESBOIS, Victoria MILLERAND, Anthony CHUDEAU, Jean-Noël NIVELLE.

Secrétaire de séance : Anthony CHUDEAU.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Zone d'Accélération des Energies Renouvelables, lancement de la concertation,
- Personnel communal,
- Bâtiments communaux,
- Installation de bornes de recharges électriques,
- Voirie,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur :

La maison sise 27 VC Port Poisson, appartenant à Monsieur Florent MARCHAND.

2 – CHOIX ARCHITECTE AMENAGEMENT TERRAIN RUE GEORGES PERON

SIMULATION COÛTS TERRAIN GEORGES PERON		
<u>PART Communale</u> souhaitée	<u>Subvention</u> espérée	<u>Estimation</u> projet
	60%	
60 000,00 €	90 000,00 €	150 000,00 €
80 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €
100 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €
<u>PART Communale</u>	70%	
60 000,00 €	140 000,00 €	200 000,00 €
80 000,00 €	186 666,00 €	266 666,00 €
100 000,00 €	233 000,00 €	333 000,00 €
<u>PART Communale</u>	80%	
60 000,00 €	240 000,00 €	300 000,00 €
80 000,00 €	320 000,00 €	400 000,00 €
100 000,00 €	400 000,00 €	500 000,00 €

Monsieur le Maire présente un rapport sur une étude d'aménagement d'un terrain rue Georges Péron, par le biais du Plan de Paysage porté par l'Agglomération Saumur Val de Loire.

Après délibération, le conseil municipal décide de confier la Maîtrise d'Œuvre à l'Agence OCTA PAYSAGISTES CONCEPTEURS de Pontault-Combault (77) dont la rémunération est de 9% sur un estimatif de 220 000€ HT.

Des demandes de subventions seront présentées : au PNR, à l'Unesco, à l'état (DETR ou DSIL), à l'Agglomération Saumur Val de Loire, à la Région, ainsi qu'au Département (Fond Vert).

Le conseiller municipal Jean-Noël NIVELLE fait remarquer de tenir compte de l'entretien de la végétation à venir lors du choix des essences qui aura un impact sur le coût pour la collectivité. A voir avec le groupe de travail sur le sujet.

Monsieur le Maire propose une concertation publique au printemps, pour l'aménagement à proprement dit du terrain.

3 - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DES ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 07 Novembre 2023, par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

– un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 8 novembre 2023 au 4 décembre 2023 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe

- 3 personnes ayant consigné des observations sur le registre

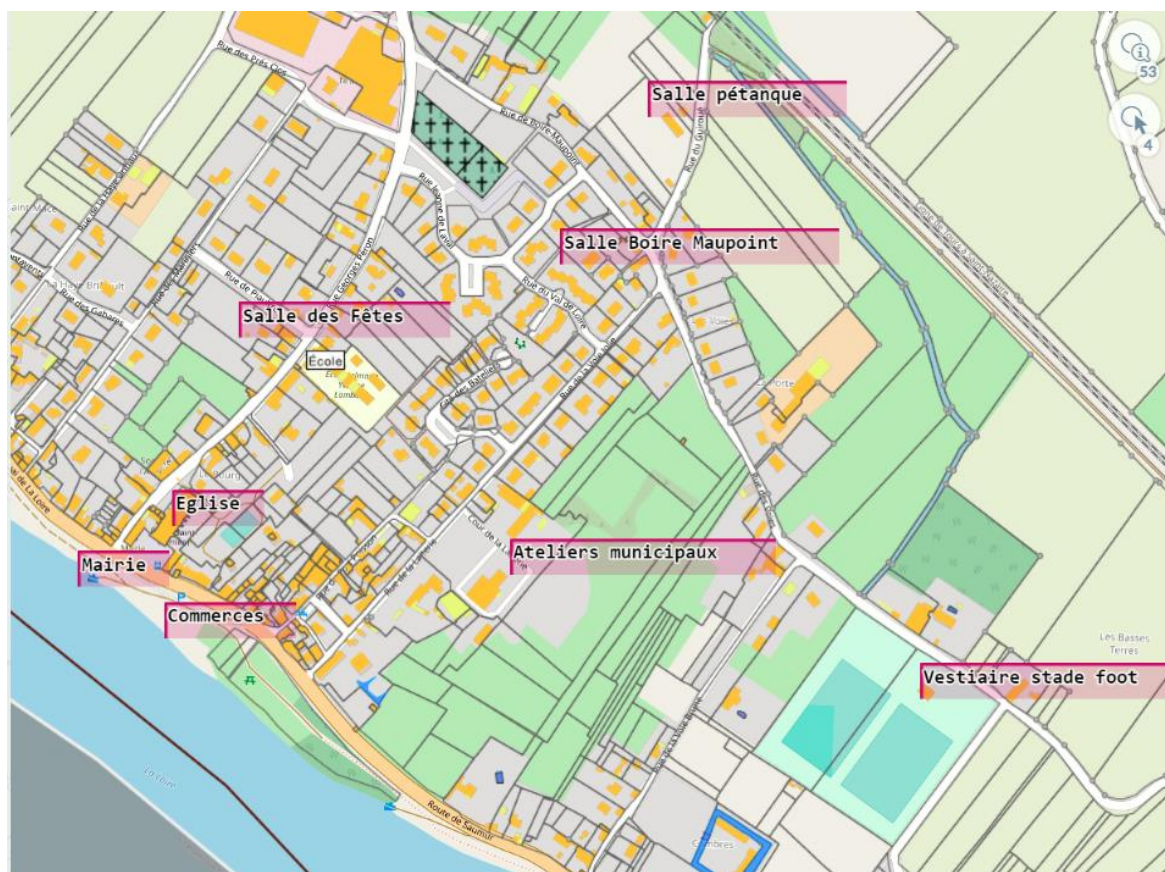
Et qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après (ou dans le tableau joint en annexe) ont été identifiées :

- ZAEnR Photovoltaïques

- PV Toitures

- le secteur « centre-ville », d'une surface total de :

- * 1200m² pour l'église,
 - * 800m² pour l'école,
 - * 460m² pour le bâtiment des ateliers municipaux peut être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'exergie photovoltaïque en toiture,
 - * 200 m² pour la salle des fêtes
- (+ d'autres bâtiments communaux éventuels)
tel qu'indiqué sur le plan suivant,



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après ou listées dans le tableau ci-joint :

- ZAEnR Photovoltaïques

- PV Toitures

- les secteurs « **centre-ville : église, école et ateliers municipaux, ainsi que d'autres bâtiments communaux éventuels, dont les parcelles cadastrales sont D 655, D 1349, D 1331, D 714, D 1217, D 916, D 648, D 658, D 1458, D 93, D 1066** », sont retenus pour la définition de zones d'accélération de projets photovoltaïques en toiture, tel qu'indiqué sur le plan ci-dessus,

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique du Maine-et-Loire,
- à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

4- PROJET PARKING RUE DES BEAUSSES

Ayant constaté un rétrécissement important régulier lié au stationnement, dans la rue des Beausses, Monsieur le Maire propose d'acheter une bande de terre à Monsieur VIOT pour créer une zone de stationnement d'une dizaine de voitures afin de faciliter les accès pour les véhicules de secours (pompiers, ambulances).

Reste à rencontrer le propriétaire Mr VIOT pour déterminer la longueur et le prix. Prix envisagé : 4000 à 5000 € l'hectare. Plus frais de géomètre et frais de notaire. En imaginant un coup d'aménagement de 8 000 €, l'enveloppe globale à prévoir au budget 2024 est de 10 000€.

5 – DEVIS DIVERS :

- Le devis de l'entreprise Hardouin Nicolas, pour des travaux de peinture dans le préfabriqué de la salle du Yoga (115m²) est validé par le conseil municipal pour 5 260€ HT soit 6 312€ TTC.

Un autre devis pour une porte est en attente, ainsi qu'un devis pour des gouttières, soit environ 7 000€ d'enveloppe globale. Le délai de déménagement est reculé au mois de Février pour des travaux en janvier.

- Devis les JARDINS DE LA LOIRE : un chêne doit être enlevé rue des bateliers (branches tombées chez les riverains – distance devenue insuffisante) ; ainsi que l'entretien et élagages de différents arbres au niveau des habitations.
- Un lamier est prévu d'intervenir pour des arbres gênants au niveau de riverains de quartiers et autres secteurs.
- Le conseil municipal décide d'acheter un « passe-câbles » pour les passages de route en cas de fil Orange coupé par exemple, ou pour la fête communale pour un montant de 564€ HT pour 5m linéaires.

6 - RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Les poteaux de l'entrée du cimetière sont presque terminés. Reste le zinc à positionner sur le haut de chaque chapeau.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- La société Kyrielle nous informe que la collecte rue des mariniers est compliquée le lundi car des véhicules empêchent le demi-tour du camion. Après s'être rendu sur place, Monsieur le Maire propose d'installer un marquage au sol et un panneau pour éviter le stationnement le lundi. Une communication sera faite auprès des habitants. Il est proposé également de matérialiser des places de parking afin de limiter les véhicules immobilisés.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement est disponible – D'importants travaux ont eu lieu sur le réseau d'eau, et assainissements aussi. Ce qui implique une augmentation de 8% actée par l'Agglomération de Saumur, à compter de janvier 2024 pour équilibrer le budget.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, est disponible en mairie.
- La distribution du bulletin se fera entre Noël et le nouvel an.
- **A noter le 17 décembre : marché de Noël des commerçants de la commune par l'Association des Tricots de Pépères.**
- Le 8 janvier 2024 : Assemblée Générale du Comité des fêtes.
- Les Vœux de la municipalité auront lieu le 13 janvier à 18h.
- Date du prochain conseil : **mardi 9 janvier 2024 à 20 h** à la mairie.

La séance est levée à 21h45.

FIN DE PAGE

Rappel des délibérations du jour :

DCM 2023-12-01 : CHOIX ARCHITECTE AMENAGEMENT TERRAIN RUE GEORGES PERON_

DCM 2023-12-02 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DES ZAEnR_

DCM 2023-12-03 : DEVIS DIVERS

Fait et délibéré le 5 décembre 2023 par les membres du Conseil municipal :

Laurent NIVELLE	Stéphane DEROUET	Brigitte SMITH
Nadège ROULLEAU	Anthony CHUDEAU	Cécile SAULEAU
Jean-Noël NIVELLE	Fabrice VANNIER	Michel PIDOU
Dominique PÉ	Linda ROY	Victoria MILLERAND
Delphine DESBOIS,	Pierre BLOYET	